ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 104

Question écrite n° 3226

Texte de la question

M. Axel Poniatowski appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le projet de bouclage de la Francilienne. En effet, la nécessité de boucler la Francilienne de Méry à Orgeval est aujourd'hui une priorité pour tous les Franciliens. Cette liaison, qui devait voir le jour en 2004, n'a pas été inscrite au dernier contrat de plan Etat-région. Elle permettrait cependant de désengorger un axe sur lequel 35 000 véhicules circulent par jour et éviterait les bouchons qui rendent la circulation difficile pour les habitants de la ville nouvelle et des environs. Il souhaite donc connaître sa position à ce sujet et les propositions que celui-ci compte faire aux élus locaux.

Texte de la réponse

Le bouclage de la Francilienne entre Orgeval et Méry-sur-Oise, inscrit au schéma directeur de la région Ile-de-France, est indispensable au bon fonctionnement de la circulation dans cette région. Il est d'autant plus nécessaire qu'il permettra de délester les voies urbaines surchargées de ce secteur, qui sont à l'origine de nuisances pour les nombreux riverains. Les études préliminaires réalisées et les concertations menées sur les variantes de tracé entre 1990 et 1996 ont permis de retenir le 29 janvier 1997 une solution de tracé en rive droite de Seine passant au sud de Cergy-Pontoise et d'approuver le cahier des charges pour la suite des études. En février 1998, il a été décidé de suspendre les procédures engagées et une expertise sur une alternative de tracé passant au nord de Cergy-Pontoise a été menée. Cette expertise a fait apparaître que l'alternative de tracé située au nord de Cergy-Pontoise est techniquement faisable mais qu'elle est cependant dissuasive pour les usagers de la Francilienne. Il est vraisemblable que la majorité des usagers continuerait dans ce cas à utiliser la route nationale 184 dans les traversées de Saint-Ouen-l'Aumône, Eragny et Conflans-Sainte-Honorine. Ce tracé n'est pas substituable au projet de bouclage de la Francilienne passant au sud de Cergy-Pontoise. Les études seront donc reprises dans le respect du cahier des charges approuvé en janvier 1997. Conformément à la réglementation et compte tenu du coût prévisible de ce projet, lequel dépasse 300 MEUR, la Commission nationale du débat public sera saisie après une actualisation des études.

Données clés

Auteur : M. Axel Poniatowski
Circonscription : Val-d'Oise (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3226
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : équipement, transports et logement
Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 2002, page 3214

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE3226

Réponse publiée le : 30 décembre 2002, page 5269